



ATHLETIC CLUB CAMBRAI

CANDIDATURE POUR L'ELECTION AU COMITE DU CLUB

- Selon l'article 14a et 14b de la Partie II du Titre III des statuts,
- *Le comité est composé d'au moins 10 membres et au plus de 16 membres élus représentatifs de la diversité des membres pour 4 ans lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant l'année des jeux olympiques d'été.*
 - *Le Comité comprend au moins 25% de femmes parmi ses membres soit 4 minimum. Dans le cas où un nombre insuffisant de femmes se présenterait, les sièges concernés sont laissés disponibles et pourront être pourvus en cours de mandat du Comité.*
 - *Pour être élu au Comité, les candidats doivent remplir les conditions suivantes : - être majeur - faire preuve d'investissement dans la vie du club - être à jour de cotisation. Ces conditions sont cumulatives.*
-

Je, soussigné(e) Licencié(e) à l'Athlétic Club de Cambrai pour la saison 2021/2022 souhaite se présenter comme candidat à l'élection des membres du comité de Club.

N° de la Licence : _____

Fait à le..... 2022

Nom et signature du candidat

Les candidatures devront parvenir au secrétariat du club par courrier ou déposées ou envoyées par mail à accambraiathletismeofficiel@gmail.com avant le 15 janvier 2022 à 18h00. Toutes candidatures reçues après la date butoir sera considérée comme nulle.

